



FLASH INFO

A l'attention du service de la PAIE

Nouveaux taux au 1^{er} janvier 2009

1) Barème d'imposition des élus issu de la loi de finances pour 2009 (Loi no 2008-1425 du 27 décembre 2008 – JO du 28/12/2008)

Les valeurs du tableau ci-joint sont à renseigner dans le module ELUS.

Tranche	De	A	Taux	Constante
1	0	488	0	0
2	489	973	5.50	26.84
3	974	2161	14	109.55
4	2162	5792	30	455.31
5	5793	99999	40	1034.51

2) Plafond de la sécurité sociale – Décret no 2008-1394 du 19 décembre 2008 – JO du 24/12/2008

Le plafond mensuel de sécurité social passe à 2859 Euros au 1er janvier 2009.

Modification de la rubrique 4 : **To = 2859**

Remarque : si vous forcez le plafond sécurité sociale en saisie des éléments variables, vous devrez également l'ajuster.

3) Barème pour les avantages en nature logement

Mise à jour du barème 2009 des avantages en nature repas et logement (voir sur le site urssaf.fr).

4) Modification des échelles de rémunérations

Le décret 2008-1449 paru au JO de 31 décembre modifie les indices des échelles 3, 4 et 5 pour les agents de la catégorie C avec date d'effet au 1 juillet 2008.

Nous vous tiendrons informé de la mise en œuvre de ce décret après la paie de janvier 2009.

Les mises à jour (Barème d'imposition, plafond SS, barème avantages en nature) peuvent être téléchargées sur le site AFI www.afi-sa.net

Bonne réception
Marie-Paule BIDOIS